



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-quatrième session

26 février-1^{er} mars 2013

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information :
registres d'entreprises

Rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises

Note du Secrétaire général

Comme suite à la demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante-troisième session (voir E/2012/24, chap. I.A.), le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre pour information le rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises. La Commission est invitée à en prendre note.

* E/CN.3/2013/1.



I. Introduction

1. La vingt-troisième réunion du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises a été organisée conjointement à Washington du 17 au 20 septembre 2012¹ par le Bureau of Labor Statistics et le Census Bureau des États-Unis. Divisée en huit séances, la réunion a attiré 98 participants de 43 délégations. On trouvera dans le présent rapport un résumé succinct des thèmes abordés à chaque séance.

II. Rapport de la vingt-troisième réunion du Groupe de Wiesbaden

2. La 1^{re} séance était consacrée à la présentation des rapports d'activité. Conformément à la tradition du Groupe de Wiesbaden, la réunion s'est ouverte sur un exposé des nouveautés intervenues en matière de registres d'entreprises dans chaque pays/organisation membre. Quarante-cinq rapports d'activités ont été présentés lors de cette séance, contre 46 en 2012. Comme lors des précédentes réunions précédentes du Groupe, la séance a été l'occasion pour les experts et gestionnaires du monde entier de s'informer mutuellement des projets, en cours et à venir, visant à améliorer la mise au point, la tenue et l'utilisation des registres d'entreprises.

3. La 2^e séance, consacrée au thème « Qualité, cohérence et diffusion des données des registres d'entreprises », a porté sur les mesures de qualité utilisées pour harmoniser le contenu des registres d'entreprises et sur les méthodes employées pour évaluer la qualité des sources de données. Les débats ont roulé sur la manière de recueillir et diffuser des statistiques tirées des registres d'entreprises, sur les modes de publication de ces données et sur la concurrence existant entre ces données et celles d'autres services de statistique. Les différents intervenants ont soulevé de nombreuses questions, comme la pratique consistant à extraire des indicateurs de qualité pour les registres d'entreprises et la négociation du partage des tâches entre le personnel affecté aux registres et les services d'enquêtes afin de garantir la qualité du travail. Certains bureaux ont analysé comment concilier les différents aspects de la qualité (la ponctualité et l'exactitude par exemple), proposé des méthodes d'estimation et d'imputation pour traiter les questions de qualité ou montré comment utiliser les sources administratives pour améliorer la qualité. D'autres bureaux ont expliqué comment il était possible d'établir davantage de liens entre données dans le domaine des statistiques sur les entreprises en utilisant les registres d'entreprises et présenté différents domaines d'études statistiques fondées sur les données provenant des registres d'entreprises.

4. La 3^e séance, portant sur le thème « Profilage d'entreprises multinationales pour les registres », avait pour objectif de discuter de différents aspects du profilage d'entreprises internationales, et notamment de la coopération internationale entre instituts nationaux de statistique. Il a été question des avantages et inconvénients du recours aux normes de comptabilité pour l'établissement des profils, ainsi que de la manière de parvenir à un accord sur la structure des unités profilées et leur utilisation dans le système statistique.

¹ Voir www.census.gov.epcd/wiesbaden/ pour de plus amples informations.

5. Le répertoire EuroGroups a fait l'objet d'une présentation, notamment de ses méthodes de profilage. Fruit d'une coopération intense et approfondie dans et entre les instituts statistiques nationaux, ce répertoire offre un aperçu complet et cohérent des groupes d'entreprises multinationales actifs en Europe. Il couvre les besoins en statistiques nationales et en statistiques sur la mondialisation, tout en contribuant à harmoniser les statistiques sur les entreprises européennes. Un exposé sur l'utilisation des données fiscales et des données des rapports annuels, pour établir les profils des entreprises selon une méthode descendante, a également été fait, qui a souligné qu'il était difficile de classer les entreprises présentes dans plusieurs secteurs. D'autres exposés ont porté sur la question du changement de classement des entreprises et des conséquences que cela peut avoir sur les statistiques nationales des entreprises.

6. La quatrième séance, consacrée au thème « Métadonnées et registres d'entreprises », a porté sur le rôle fondamental de l'harmonisation des métadonnées dans les registres d'entreprises dans le cadre de la production statistique, et mis en évidence l'importance de ces données pour l'établissement de registres de grande qualité aux contenus harmonisés. La nécessité d'harmoniser les métadonnées statistiques des entreprises (classifications, variables, nomenclatures et identifiants) résulte de la mise au point de nouveaux registres et systèmes de bases de données intégrées, du fait que différents systèmes de statistiques sur les entreprises font parfois double emploi et du besoin d'échanger des données entre les registres administratifs et les registres statistiques. Les métadonnées harmonisées permettent de recourir davantage à l'informatique pour l'échange et la fusion des données de registres et de réduire ainsi considérablement les tâches administratives. Elles permettent également de mieux maintenir à jour les registres administratifs et d'améliorer la coopération entre les administrations publiques. L'harmonisation des métadonnées dans les registres exige cependant beaucoup de temps et demande des efforts immenses aux parties concernées. Outre l'inévitable cadre juridique, l'harmonisation des procédures, la définition de responsabilités claires et la recherche constante de solutions techniques et organisationnelles plus efficaces constituent des tâches fondamentales à cet égard.

7. La cinquième séance, sur le thème « Innovation technologique et registres d'entreprises », avait pour objectif d'encourager les pays à partager des exemples d'innovation technologique avec le Groupe. Tous les aspects de l'innovation technologique liée aux registres d'entreprises ont été abordés lors de cette séance. Les représentants du Japon ont présenté un nouveau système de registre intégrant 13 bases de données qui améliore grandement la coordination des échantillons d'enquêtes et le contrôle de la charge imposée aux répondants.

8. Parmi les autres innovations figuraient un nouveau système de registre intégré à recueil de données électroniques et un nouveau portail de registres d'entreprises permettant aux entreprises à la fois de fournir et d'obtenir des informations. Grâce à ce portail, les entreprises peuvent obtenir des informations sur les enquêtes les concernant, ce qui les aide à mieux gérer leurs délais de réponse. Enfin, certaines innovations présentées avaient trait à l'information géospatiale. C'est notamment le cas d'un nouveau système géospatial s'appuyant sur la topographie des rues, permettant d'obtenir des informations géographiques plus précises que selon la méthode classique du point dans un polygone. Les représentants du Mexique ont montré une représentation visuelle du registre d'entreprises du Mexique sur Google Earth.

9. La sixième séance, consacrée au thème « Les registres d'entreprises comme cadres d'échantillonnage », a porté sur l'une des fonctions importantes des registres statistiques d'entreprises, qui est d'offrir un cadre d'échantillonnage pour les enquêtes conduites sur les entreprises. L'objectif de cette séance était de réfléchir aux moyens d'élaborer des registres statistiques d'entreprises à même de satisfaire aux demandes croissantes de cadres d'échantillonnage récents et à jour et, en même temps, aux demandes d'informations plus précises sur les unités figurant dans les registres. La mondialisation des économies entraîne une demande croissante de statistiques d'entreprises permettant les comparaisons internationales, notamment sur les chaînes de production mondiales et les entreprises multinationales. Pour pouvoir comparer les statistiques d'entreprises provenant de différents pays, il faut améliorer la cohérence internationale des définitions et concepts relatifs aux registres statistiques d'entreprises.

10. Les statistiques obtenues à partir d'enquêtes continueront à s'appuyer sur des registres exhaustifs et exigeront une qualité accrue en termes de ponctualité, d'exactitude et de précision. La production de versions statistiques et dynamiques des registres mises à disposition des utilisateurs semble être un bon moyen de satisfaire à leurs différents besoins, même si des problèmes de comparabilité entre les versions subsistent. Cet aspect doit faire l'objet de plus amples discussions et d'un échange de bonnes pratiques. Plusieurs instituts de statistique ont élaboré des interfaces d'utilisateurs permettant aux statisticiens travaillant sur des enquêtes de prélever des échantillons en libre-service. Un tel service peut permettre des gains d'efficacité. Il serait bon de partager les expériences et les bonnes pratiques à l'avenir.

11. La septième séance, portant sur le thème « Directives concernant les registres d'entreprises », visait à recueillir les observations des experts de la réunion du Groupe de Wiesbaden sur le plan et le contenu envisagé des directives internationales sur les registres d'entreprises. Le président du groupe de travail en a présenté le plan qui s'articule autour de neuf chapitres (introduction, fonctions des registres d'entreprises, champ d'application, unités, variables, sources de renseignements, mise à jour, qualité, établissement et élaboration d'un registre, glossaire). Une discussion chapitre par chapitre a permis de recueillir des observations utiles sur d'importantes questions concernant les chapitres (demandes de précisions, informations manquantes, réorganisation des informations entre les chapitres, etc.). Les membres du groupe de travail ont accueilli ces observations avec reconnaissance et en tiendront compte dans la rédaction des directives.

12. La huitième séance, consacrée au thème « Registres d'entreprises et statistiques d'entreprises dans les pays en développement », a porté sur : a) les sources de données permettant d'établir et de tenir à jour un registre statistique d'entreprises; b) la mise à jour de registres à partir d'informations de différentes sources; c) l'amélioration de la coordination entre les institutions fournissant des informations; et d) les méthodes permettant de rendre compte des activités du secteur informel. Au-delà de la diversité des situations et des thèmes abordés, un dénominateur commun est nettement ressorti des présentations : l'élaboration d'un registre statistique d'entreprises n'est pas seulement considérée comme fondamentale pour la mise en place de statistiques pertinentes sur les entreprises mais est également perçue comme un élément clef pour le développement économique d'un pays.

13. Dans un des pays, le plan de développement économique pour les 10 prochaines années prévoit notamment l'élaboration d'un registre d'entreprises. Il est important que, lorsqu'ils envisagent de créer de nouveaux indicateurs et domaines statistiques, les instituts statistiques se reportent dans la mesure du possible aux manuels et définitions statistiques internationales existantes. Il est plus simple d'intégrer les normes internationales en amont du processus, car modifier les définitions et méthodes ultérieurement peut s'avérer compliqué et onéreux. L'utilisation des normes harmonisées de recueil de statistiques facilite la comparaison internationale des données et permet aux décideurs de comparer les situations et résultats entre pays. À cet égard, les directives internationales sur les registres d'entreprises en cours d'élaboration seront très utiles aux pays qui en sont à la création de leur registre d'entreprises ou aux premières étapes de son élaboration.

14. La coopération internationale, notamment dans le cadre de programmes de jumelage, est un bon moyen de transmettre des connaissances et permet d'accélérer la création d'un registre d'entreprises bien conçu. À l'heure où la plupart des instituts nationaux de statistique connaissent des restrictions budgétaires, le partage d'expériences entre pays et instituts s'avère particulièrement utile. Il s'agit de multiplier les ressources disponibles en mettant en commun les méthodes, les meilleures pratiques, les expériences et même les échecs. Pour les pays qui se heurtent à de grandes difficultés du fait de la taille de leur économie et de leur secteur privé, l'expérience des autres pays peut être d'une très grande utilité.
